

ORDRES DE RENVOI

LUNDI 12 janvier 1953.

Il est résolu—Que les membres dont les noms suivent composent le Comité permanent des Affaires extérieures:

MM.

Bater,	Fraser,	MacDougall,
Benidickson,	Fulford,	MacInnis,
Bennett,	Gauthier (<i>Lac-Saint-</i>	MacKenzie,
Bradette,	<i>Jean</i>),	Macnaughton,
Coldwell,	Gauthier (<i>Portneuf</i>),	McCusker,
Côté (<i>Matapédia-</i>	Goode,	Picard,
<i>Matane</i>),	Graydon,	Pinard,
Croll,	Green,	Quelch,
Decore,	Higgins,	Richard (<i>Ottawa-Est</i>),
Diefenbaker,	Jutras,	Riley,
Fleming,	Kirk (<i>Digby-Yarmouth</i>),	Robichaud,
Fournier (<i>Maisonneuve-</i>	Lesage,	Stick—35.
<i>Rosemont</i>),	Low,	

Il est ordonné—Que le Comité permanent des Affaires extérieures soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et questions qui lui seront renvoyées par la Chambre, à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et opinions, à citer des témoins et à ordonner la production de dossiers et documents.

MARDI 17 février 1953.

Il est ordonné—Que les postes 85 à 104 inclusivement du Budget général des dépenses de 1953-1954 soient retirés du Comité des subsides et renvoyés audit Comité, sous réserve, cependant, des droits du Comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics.

JEUDI 19 février 1953.

Il est ordonné—Que ledit Comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 650 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

Il est ordonné—Qu'il soit permis audit Comité de se réunir pendant les séances de la Chambre.

Il est ordonné—Que le quorum dudit Comité soit réduit de 10 à 8 membres, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 63 (1) l) du Règlement.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.